	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-454

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatih BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAU, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatih BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la DG Valorisation du territoire	<i>N° 2021-454</i>

**Bordeaux Inno Campus - Grand site d'aménagement Saige-Montaigne-Compostelle -
Bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1° Contexte de la concertation

Le projet partenarial d'aménagement de Bordeaux Inno Campus

Le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) de Bordeaux Inno Campus (BIC) a été signé le 20 janvier 2020 entre l'Etat, les communes de Bordeaux, Pessac, Talence et Gradignan, le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU), l'université de Bordeaux (UB), l'université Bordeaux-Montaigne (UBM), le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine (Crous) et Domofrance.

Dans son volet B.4.3, il identifie Saige-Montaigne-Compostelle comme un des neuf grands sites d'aménagement du périmètre BIC, sur lequel il prévoit l'engagement d'une opération visant à « assurer une continuité entre ces différents quartiers » qui coexistent mais entretiennent peu de liens malgré une réelle proximité (cf. plan de situation en annexe).

Une concertation à deux échelles

Dans ce cadre, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé, par délibération n°2020-423 du 27 novembre 2020, de procéder à l'ouverture de la concertation au sens de l'article L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme sur le périmètre de projet Saige-Montaigne-Compostelle. Sur les 96 ha concernés, les enjeux s'expriment à l'échelle de l'ensemble du périmètre, seul à même de permettre de traiter les questions de mobilité, de mixité programmatique, d'énergie et de biodiversité. Mais ils s'expriment également à une échelle de proximité, celle du quartier auquel s'identifient habitants et usagers, pertinente pour concevoir les espaces publics de proximité. Ainsi, Bordeaux Métropole a souhaité lancer une concertation préalable qui articule cette double échelle, sur le périmètre du grand site d'aménagement Saige-Montaigne-Compostelle et sur les quatre secteurs particuliers qui le composent : Saige, Unitec, Bordeaux-Montaigne et Bardanac-Compostelle (cf. périmètre en annexe).

Les objectifs du projet soumis à concertation

Pour mémoire, la concertation portait sur les cinq grands objectifs du projet suivants :

1. Assurer la mise en relation des quartiers au sein du périmètre et avec les quartiers environnants ;
2. Localiser la programmation énoncée dans le PPA (20 000 m² de locaux d'enseignement supérieur et de recherche, 20 000 m² de logement social Etudiant, 10 000 m² de services aux usagers, 10 000 m² d'immobilier d'entreprise, 5 000 m² de relocalisation services et 40 000 m² de logement familial dont 15 000 m² en accession maîtrisée) dans l'intérêt d'un projet urbain qui dépasse la logique de « troc foncier » imposée par les domanialités ;
3. Améliorer l'accessibilité du site en favorisant la mobilité durable ;
4. Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel ;

5. Valoriser et développer les aménités urbaines et universitaires ainsi que les innovations en s'appuyant sur les aménités existantes comme les sites d'innovation économique, et les lieux d'innovation sociale, de formation, de recherche de diffusion et d'appropriation des arts et de la culture et en faisant la promotion des polarités mixtes et intenses en usages.

2° Déroulement de la concertation

Cette concertation s'est déroulée du 18 décembre 2020 au 7 juillet 2021. Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation ont été diffusés dans la presse aux éditions du journal Sud-Ouest du 10 décembre 2020 et du 26 juin 2021.

Un registre et un dossier ont été respectivement déposés à la mairie de Pessac, au pôle territorial sud de Bordeaux Métropole et à la cité municipale de Bordeaux. Le dossier de concertation était également disponible en ligne sur le site de la Participation de Bordeaux métropole, afin que le public puisse faire part de ses remarques.

Par ailleurs, ont été organisés deux réunions publiques (les 27 février et 14 juin 2021), quatre balades urbaines (les 26 et 27 mars 2021) et dix ateliers sectoriels, quatre sur le secteur de Saige (les 27 mai, 1er, 2 et 3 juin), deux sur Montaigne (le 26 mai 2021), deux sur Unitec (1er et 4 juin 2021) et deux sur Bardanac-Compostelle (les 25 et 31 mai 2021).

La concertation a été menée en étroite collaboration avec les partenaires du projet : l'Etat, la ville de Pessac, l'Université Bordeaux Montaigne, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Bordeaux-Aquitaine (Crous) et Domofrance.

Elle visait à porter à la connaissance des résidents, usagers du secteur, associations locales et autres personnes concernées, les objectifs du projet énoncés ci-dessous, à leur permettre de formuler des observations et des propositions et à apprécier l'opportunité d'engager une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain au périmètre le plus pertinent.

La délibération relative à l'ouverture de la concertation réglementaire prévoyait les modalités suivantes : deux réunions publiques à l'échelle de Saige-Montaigne-Compostelle, un atelier pour chacun des quatre secteurs – Saige, Unitec, Montaigne et Compostelle et des balades urbaines. Ces modalités envisagées pour le débat public ont été mises en œuvre et élargies pour mieux appréhender le projet et caractériser les spécificités par secteur mais également pour s'adapter au contexte de la crise sanitaire.

3° Synthèse des contributions

A l'issue de la concertation, on compte 216 participants aux différents échanges organisés et 222 contributions écrites recueillies (émanant de 114 participants distincts) dont les contributions particulières de la ville de Pessac et de l'université Bordeaux Montaigne, partenaires du projet. Evaluant le public potentiellement concerné à 5 000 habitants et près de 20 000 usagers (enseignants, étudiants, employés), la participation du public s'avère donc relativement faible. Cela témoigne d'une difficulté à mobiliser les usagers qui ne résident pas sur place (a fortiori pendant la crise sanitaire). Cela montre également l'absence d'opposition majeure aux orientations soumises à concertation.

	Réunion publique #1	Balades urbaines	Ateliers	Réunion publique #2	Registres
Nb de participants	85	36	64	31	114

Les modalités de la concertation organisée à deux échelles invitaient le public à prendre la mesure du territoire élargi de Saige-Montaigne-Compostelle mais aussi à exprimer ses attentes et ses propositions à l'échelle de son quartier, de son lieu d'études ou de son lieu de travail. Les contributions du public sont donc restituées ici, objectif par objectif, l'échelle globale du projet et à l'échelle de chacun des quatre secteurs qui le composent quand cela s'avère nécessaire.

Globalement, il ressort que les contributions ont principalement porté sur le quartier de Saige, les enjeux de mobilité et d'accessibilité des quartiers et les enjeux de développement d'aménités, en particulier sous la forme de services, de commerces et d'équipement collectif.

Tableau d'analyse statistique des propositions faites dans le cadre de la concertation (registres, réunions, ateliers, balades)

	Nombre de propositions						
	Objectif 1. Mise en relation des quartiers	Objectif 2. Programmation	Objectif 3. Accessibilité	Objectif 4. Patrimoine bâti et naturel	Objectif 5. Aménités	Autres	Total
Saige-Montaigne-Compostelle	23	11	33	10	5	2	84
Secteur Saige	10	72	66	44	56	10	258
Secteur Unitec	4	2	10	2	12	0	30
Secteur Bordeaux-Montaigne	1	4	39	17	40	5	106
Secteur Bardanac-Compostelle	1	5	25	11	17	10	69
Total	39	94	173	84	130	27	547

Une synthèse plus détaillée des contributions est portée dans le bilan porté en annexe de la délibération.

4° Opportunité du projet et prise en considération des contributions du public

L'opportunité du projet

La concertation a permis de mieux apprécier les attentes du public et de confirmer l'opportunité d'un projet dans la perspective d'un projet d'envergure métropolitaine et la pertinence d'une approche d'ensemble à l'échelle du périmètre Saige-Montaigne-Compostelle pour traiter de certains enjeux structurants.

Elle a démontré également l'importance du partenariat mis en place dans la réussite du projet et l'intérêt du public à être informé et associé à sa construction. Il est donc proposé de conforter le dispositif partenarial mis en place dans la poursuite des études et de poursuivre le processus d'association du public aux étapes clés de la construction du projet.

Les orientations d'aménagement proposées

Si les objectifs et orientations soumis à concertation ont recueilli un avis globalement favorable ou n'ont pas suscité d'opposition, de nombreuses remarques appellent néanmoins des compléments, des précisions ou des adaptations (l'ensemble des suites données aux contributions figurent en annexe de la délibération) qui vous sont soumises ci-après.

La mise en relation des quartiers

De manière générale, les contributions du public confortent l'objectif de mise en relation et de recherche de synergie entre le quartier de Saige, le Campus Bordeaux-Montaigne et le quartier de Compostelle et au-delà avec les quartiers environnants. Cela passe principalement par la recherche d'une grande mixité fonctionnelle au sein même des quartiers afin de diversifier les usages, décloisonner les quartiers et générer des échanges, la valorisation et la structuration des secteurs d'interface d'Unitec et de Bardanac autour de programmes pouvant susciter des interactions et des échanges comme un équipement sportif ou culturel, un lieu de convivialité extérieur, des espaces verts ou des commerces et services, la connexion des grandes continuités paysagères entre le Campus et le Pontet en passant par Saige, pour créer une large espace partagé, attractif et ouvert sur les quartiers, qui propose des usages diversifiés adaptés à tous et le développement d'un maillage de modes doux dense, continu, sécurisé et lisible qui connecte Compostelle, le Campus et Saige mais aussi les différents quartiers environnants jusqu'aux centres-villes de Talence et Pessac.

La programmation

Dans l'ensemble, les contributions du public confirment la pertinence de dépasser les logiques strictement foncières ou administratives afin de privilégier la cohérence du projet urbain dans sa dimension fonctionnelle. Elles confortent ainsi les principales orientations de

programmation avancées, en particulier la mixité des programmes dans une logique de diversification et de mutualisation, la mixité sociale au sein des quartiers, le renforcement de l'offre de logements Etudiants pour pallier le déficit actuel, l'implantation du logement au plus près des commerces et des services, le développement de solutions immobilières aux entreprises présentes sur le site et l'intégration de programmes économiques dans les quartiers.

Sur Saige, les observations se sont concentrées autour des attentes fortes en matière de rénovation des logements et autour du débat sur le devenir des tours, avec une unanimité sur l'objectif de mixité sociale recherchée mais une minorité de participants défavorable à la démolition. Dans ce contexte, il s'agira de mettre la rénovation des logements et la recherche d'une plus grande mixité sociale au sein du quartier au cœur du projet de renouvellement urbain de Saige, dans une perspective d'amélioration et de transformation du quartier qui produit auprès des habitants et usagers un fort sentiment positif de changement et inscrit durablement le quartier dans une dynamique vertueuse. Ce changement passe par la diversification de la typologie de logements et l'intégration d'une programmation économique qui réponde aux besoins du quartier et favorise l'emploi local. Le projet devra toutefois veiller à la bonne insertion de cette programmation dans le quartier et à limiter les nuisances potentielles générées (bruit, flux automobile, sécurité, etc.).

Sur Unitec, les usagers du secteur ont fait part de leur éloignement par rapport à l'offre de commerces et de services et les entreprises de leur souhait de pouvoir développer leurs activités sur le secteur. Le projet devra donc étudier les réponses au déficit avéré de services et de commerces et aux besoins immobiliers potentiels à moyen/long terme des entreprises présentes sur le secteur ou à proximité.

Sur Bordeaux-Montaigne, le public regrette souvent que le campus soit un espace de passage plus qu'un espace de vie. Il s'agira donc d'étudier l'opportunité de diversifier les usages et d'apporter une offre de services et commerces couplée à une offre de logements familiaux sur les franges du Campus pour améliorer la qualité de vie des usagers et habitants de l'université tout en satisfaisant les besoins immobiliers d'enseignement et de recherche au cœur de ce secteur.

L'accessibilité du site

Les nombreuses contributions du public sur cet objectif viennent conforter les orientations envisagées pour améliorer l'accessibilité du site et favoriser la mobilité durable : déploiement des lignes de transport collectif nécessaires, gestion du stationnement, développement d'un maillage de pistes cyclables et création et réaménagement de voies. Plus spécifiquement, il s'agira de porter une attention particulière dans le cadre du projet à la requalification des espaces publics vieillissants, à la multiplication, au confort et à la lisibilité des réseaux cyclable et piéton, à la préservation des quartiers des nuisances liées au flux de transit automobiles, à la sécurisation des itinéraires de transport collectif potentiels et à la déclinaison de la stratégie de stationnement.

Sur Saige, les habitants ont clairement exprimé la nécessité de ne pas générer de nouvelles nuisances (sécurité des enfants, bruit, pollution) avec des flux de transit nouveaux (bus et voitures) au sein du quartier. Une attention particulière devra donc être portée dans le projet sur les conditions d'insertion d'un futur BHNS et de réalisation d'une nouvelle voie d'entrée dans le quartier par la voie d'accès au parc d'activités d'Unitec. Le projet devra ainsi proposer des mesures adaptées pour limiter leurs impacts et apporter les garanties de ne pas générer de nouvelles nuisances liées à des nouveaux flux de transit (sécurité des enfants, bruit, pollution). De la même façon, il s'agira de porter une attention particulière sur la qualité de traitement et la sécurisation des voies internes au quartier pour permettre une bonne appropriation des espaces publics par les habitants.

Sur Unitec, de la même façon, l'évolution de la voie d'accès au parc d'activités devra tenir compte au mieux des contraintes propres aux entreprises en place, limiter les éventuelles nuisances et optimiser la liaison cyclable actuelle.

Sur Bordeaux-Montaigne, les participants ont souvent souligné la place importante dévolue à l'automobile au sein du Campus aujourd'hui. Le projet cherchera à donc à la réduire, par l'apaisement des flux de circulation, en particulier sur l'esplanade des Antilles, par une desserte en transport collectif complémentaire du secteur de type BHNS depuis la gare Saint-Jean, interconnectée avec le tramway via l'esplanade des Antilles, la mise en place

d'une stratégie volontariste de réduction et de régulation du stationnement, la promotion de la pratique du vélo et l'aménagement de parcours piétons confortables.

Sur Bardanac-Compostelle qui constitue l'entrée principale du campus depuis la rocade, le public a souligné la faible qualité des espaces publics du secteur et la circulation induite par le campus. L'aménagement des voiries devra donc permettre d'apaiser les flux de circulation et d'améliorer les conditions de circulation en modes doux particulièrement dégradées, en particulier via la plaine de Bardanac.

La mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

Les contributions du public viennent conforter l'objectif de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du site. Elles confirment en particulier les orientations relatives au confortement d'une vaste coulée verte à l'échelle du site en complétant et connectant le réseau d'espaces de nature au cœur du site, préservant les arbres remarquables et en faisant le lien avec les projets d'agriculture urbaine et de nature en ville. Elles invitent également à limiter l'artificialisation des sols des projets immobiliers et à porter une attention particulière à la rénovation du patrimoine bâti contemporain remarquable préservant ses qualités architecturales. Elles vont ainsi dans le sens des objectifs du projet, et plus largement des politiques portées par Bordeaux Métropole et ses partenaires.

Plus largement, il est proposé de mettre la lutte contre le réchauffement climatique au cœur du projet et de faire du site un terrain d'expérimentation au bénéfice de toute la métropole, engendrant un mouvement positif et enthousiasmant pour les populations. En particulier, une réflexion pourra être conduite sur les solutions fondées sur la nature pour réduire la vulnérabilité des projets en lien avec la démarche engagée par Bordeaux Métropole.

Sur Saige, la faible place de la nature dans le quartier et la nécessaire requalification des espaces extérieurs du quartier au bénéfice d'une plus grande végétalisation des espaces sont souvent revenues dans les échanges. Pour répondre à ces attentes, il est donc proposé de faire de la qualité environnementale et paysagère du quartier une des ambitions principales du projet de renouvellement urbain, en confortant les espaces de nature présents et en reconstituant les fonctionnalités écologiques entre le Campus et le Pontet. Le projet pourra également étudier la possibilité de créer des jardins collectifs bénéficiant aux habitants et aux structures socio-culturelles et de conforter la vocation ludique et récréative de certains lieux par des aménagements et des équipements permettant une plus grande convivialité.

Sur Bordeaux-Montaigne, les participants ont appelé à préserver le patrimoine bâti et naturel du secteur et à limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols du campus. Le projet viendra donc préserver, valoriser et conforter la coulée verte du campus en la complétant ponctuellement pour assurer son bon fonctionnement écologique. Il proposera également de désimperméabiliser et de végétaliser les espaces très minéralisés comme l'esplanade des Antilles notamment pour limiter les îlots de chaleur. Et de fonctions nouvelles permettant une plus grande appropriation par le public seront également proposées sur ces espaces dans le respect de leurs qualités.

Sur Bardanac-Compostelle, il est proposé de préserver la plaine tout en étudiant le développement d'usages mutualisés entre les étudiants du campus et les habitants du quartier (usages de loisirs, agriculture urbaine, jardin pédagogique, etc.) compatibles avec les enjeux écologiques du secteur et la possibilité de planter davantage dans la plaine de Bardanac au vu des enjeux écologiques.

La valorisation et le développement des aménités

Les observations confirment la nécessité de valoriser les aménités au sein du site et les principales orientations proposées : consolider le tissu social et associatif et les équipements actuels du site, développer des services et des lieux de restauration, de vie, d'échanges et de culture, revaloriser les entrées de quartier autour d'une offre de services et de commerces de qualité, impliquer la population des quartiers dans le développement d'activités ou de commerces de proximité, proposer davantage de lieux de convivialité et promouvoir et développer les activités de l'université (colloques, conférences, etc.) et organiser des événements toute l'année pour faire vivre le campus.

Sur Saige, il s'agira de conforter le bon niveau d'équipement du quartier et de porter une attention particulière aux espaces de convivialité extérieurs et plus généralement à la qualité des espaces publics et aux problématiques de tranquillité publique. Par ailleurs, au vu des

attentes spécifiques sur le devenir du centre commercial et le développement de l'emploi, il s'agira de conforter la polarité commerciale existante tout en restructurant l'entrée de quartier et de faire émerger une activité économique nouvelle, notamment de proximité ou en lien avec la population.

Sur Unitec, le projet étudiera le développement d'une offre de commerces et de restaurants accessible à pied pour les salariés et les étudiants habitant le secteur et la création d'espaces extérieurs conviviaux pour les entreprises.

Sur Bordeaux-Montaigne, il s'agira en particulier d'étudier l'opportunité d'une offre de commerces et de services plus importante et cherchera dans la mesure du possible à repenser le réseau d'éclairage public pour sécuriser le campus de nuit et à proposer aménagements adaptés et dissuasifs (plantations, aménagement des parkings, etc.) permettant de répondre à la problématique des gens du voyage.

5° Prochaines étapes

S'il en décide ainsi, l'approbation du bilan de la concertation (porté en annexe de la délibération) par le Conseil de métropole permettra d'engager les études et les démarches nécessaires au dépôt de l'ensemble des dossiers d'autorisations administratives (notamment l'évaluation environnementale) à l'échelle de chacun des projets participant à la vision d'ensemble Saige-Montaigne-Compostelle, projets dont le périmètre et les modalités de mise en œuvre seront précisées dans le cadre des études pré-opérationnelles à venir.

Pour ce faire, deux groupements d'urbanistes (AREP sur Saige-Montaigne-Compostelle et Atelier Ruelle sur Saige) seront mandatés pour élaborer un plan-guide s'appuyant sur les études techniques existantes (état initial de l'environnement, schéma de déplacements tous modes, études de faisabilité). Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération guidera leur travail, qui permettra de définir le contour des projets à décliner pour satisfaire les orientations d'aménagement, leur coût et les autorisations nécessaires. Ce travail pourrait aboutir mi-2022, sous réserve des délais de validation.

Afin de poursuivre la concertation dans une approche partenariale, il est également prévu de déployer un lieu de médiation entre le public, le projet et les ressources innovantes du territoire avec la BIC-BOX Montaigne (cf. délibération n°2021-364 du 9 juillet 2021), qui devrait être complétée d'un deuxième lieu en rez-de chaussée d'une des tours de Saige début 2022. Le portail Internet Bordeaux Inno Campus, dont la mise en ligne est prévue d'ici la fin de l'année 2022, permettra également au public s'informer et de participer à la construction du projet dans une dynamique partenariale.

Ces études, et la concertation qui se poursuivra tout au long de l'élaboration du projet, permettront de définir la ou les opérations d'aménagement de compétence métropolitaine à créer et de mettre au point les dossiers d'autorisation administrative correspondants.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5217-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-1 et L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2020-423 du Conseil de métropole du 27 novembre 2020 portant ouverture d'une concertation au sens de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la concertation relative aux objectifs d'aménagement sur le périmètre Saige-Montaigne-Compostelle et les périmètres subséquents s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération susvisée et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT que les contributions du public confortent à la fois l'opportunité et les objectifs du projet d'ensemble et ses orientations sur les secteurs de Saige, Unitec, Montaigne et Bardanac-Compostelle

CONSIDERANT que les observations et attentes exprimées par le public permettent de préciser les orientations d'aménagement, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle de chacun de ces secteurs

DECIDE

Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation préalable à l'engagement des procédures d'aménagement sur le périmètre Saige-Montaigne-Compostelle et les périmètres subséquents de Saige, Unitec, Bordeaux-Montaigne et Bardanac-Compostelle, porté en annexe.

Article 2 : De poursuivre la concertation et d'engager les études et les démarches nécessaires (évaluation environnementale notamment) à la mise au point des dossiers d'autorisations administratives, pour les projets correspondants aux orientations d'aménagement, qui seront créés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI;

Contre : Madame MELLIER, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT